

Charte des relations entre les parents et les personnels éducatifs

Préambule

Les parents, premiers éducateurs, ont choisi en toute liberté de faire confiance à l'École alsacienne, tout comme les professeurs et membres des équipes éducatives ont choisi d'y œuvrer.

Dans notre établissement, parents et membres de la communauté éducative dialoguent depuis toujours dans un esprit de coopération et dans l'intérêt des élèves.

L'élève est au centre des échanges entre les personnels éducatifs et les parents. Ces échanges sont fondés et guidés par le respect, la confiance, la coopération, la solidarité et l'estime réciproque.

Le partage de ces valeurs implique que les parents d'élèves reconnaissent et soutiennent le travail et l'implication des personnels de l'École alsacienne.

Afin de garantir la réussite de tous les élèves, les personnels éducatifs, attachés à la qualité et à l'importance du dialogue avec les familles, souhaitent rappeler ici quelques principes essentiels.

Règles pour des échanges constructifs et positifs dans l'intérêt des élèves

Modalités et finalités des échanges

Pour échanger avec un professeur ou un membre de l'équipe éducative, les parents peuvent opter, au choix, pour une **communication électronique** (courriel de l'école ou École directe), le **carnet de correspondance** de l'élève et/ou solliciter un **rendez-vous**.

Dans tous les cas, **le professeur reste maître de son évaluation et de ses pratiques**, ce qui ne l'empêche pas d'explicitier sa démarche et ses objectifs. En dernier lieu, il n'est pas là pour se justifier mais pour éclairer.

Ce type d'échanges a en effet pour finalité de **définir des moyens et des voies de progrès** auxquels chacun peut contribuer, à sa façon, pour

permettre à l'élève de réussir au mieux sa scolarité. Il ne peut en aucun cas porter sur les pratiques et choix pédagogiques de l'enseignant qui ne peuvent se discuter qu'avec ses interlocuteurs institutionnels (collègues, corps d'inspection et chef d'établissement).

Communication par voie électronique

Comme tous les salariés, les membres de l'équipe éducative disposent d'un **droit à la déconnexion**. Ils ne peuvent être tenus de répondre en dehors du cadre de leurs heures de travail.

Prise de rendez-vous

Pour solliciter un entretien avec un personnel éducatif, les parents doivent passer par les outils de communication mis à leur disposition par notre école.

La demande de rendez-vous doit mentionner l'**objet exact de la sollicitation** qui ne peut concerner **que la scolarité de l'élève**, et en aucun cas être une discussion des pratiques pédagogiques ou éducatives.

Obligations et responsabilités des parties

Les parents, comme les membres de l'équipe éducative, s'engagent à répondre aux demandes de l'autre partie et à se rendre aux entretiens prévus, sauf cas de force majeure.

Les parents, comme les personnels éducatifs, garantissent une **totale discrétion des échanges**, dans le respect de la **confidentialité des informations** partagées concernant l'élève ou sa famille.

Quelle que soit la modalité d'échange mise en œuvre, chacun veillera à rester à sa **juste place** et à maintenir une **attitude positive et respectueuse**.

Toute **agressivité**, par écrit ou à l'oral, de la part de parents autoriserait de facto le professeur ou le membre de l'équipe éducative à mettre fin à l'entretien et **ferait l'objet d'un signalement auprès de la Direction**.

La grande majorité de ces échanges se déroule de manière constructive et se révèle fructueuse pour la scolarité des élèves, ce rappel a donc pour but de maintenir la sérénité d'un tel climat, condition essentielle pour

préserver le bien-être des élèves et des divers membres de la communauté éducative.

Après consultation des représentants du personnel et du comité de parents, cette charte a été signée durant l'année scolaire 2024/2025 par le directeur de l'École alsacienne et le président de l'APEEA.